

La Gazette

LE JOURNAL D'INFORMATION DE VOTRE COMMUNE

Zuydcootoise



Avril
2021

Eligibilité à la fibre - 100% pour 2022

Il est important de répondre aux nombreuses demandes des Zuydcootois concernant le déploiement du raccordement à la fibre sur notre village.

Un point a été fait le jeudi 25 mars dernier.

En 2015, 713 points de distribution ont été répertoriés pour Zuydcoote. A ce jour 526 habitations sont déjà éligibles à la fibre.

Des quartiers où des immeubles ne sont pas encore desservis. L'opérateur arrive dans une partie plus compliquée

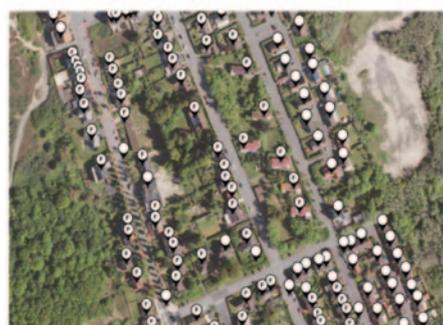
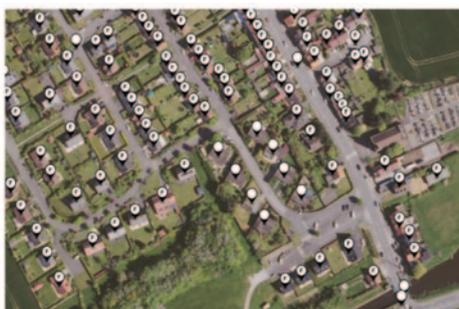
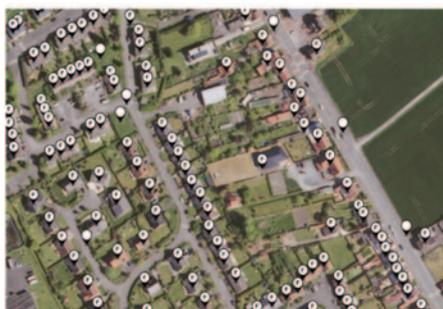
où il rencontre des réseaux bouchés ou en attente des autorisations des bailleurs sociaux.

Découvrez votre éligibilité à la Fibre sur la carte de couverture :

<https://reseaux.orange.fr/couverture-reseaux/carte-de-couverture-fibre>

Pour en savoir plus sur l'arrivée de la Fibre jusqu'à votre logement, inscrivez-vous sur :

<https://boutique.orange.fr/internet/internet-fibre/> et complétez le formulaire. C'est simple et rapide !



Job vacances de printemps

Durant le printemps, les sanitaires plage pourront être ouverts certains week-ends ou week-ends prolongés..

Nous souhaitons recruter 4 jeunes entre 18 ans et 24 ans révolus pour assurer la permanence.

Si vous êtes intéressé(es), merci de transmettre en mairie votre lettre de motivation pour le mercredi 14 avril, dernier délai.



Procédure de recrutement des saisonniers à Zuydcoote

Seuls les étudiants entre 18 ans et 24 ans révolus à la prise de poste pourront solliciter un emploi saisonnier. Les candidats seront recrutés par période définie et ne pourront y déroger.

Le dossier de demande est à télécharger sur le site internet de la commune www.zuydcoote.fr ou peut être retiré en mairie.

Pièces à joindre au dossier :

- une lettre de motivation
- Un justificatif de domicile (facture EDF/GDF, eau, téléphone, ...) de moins de 3 mois
- L'attestation de sécurité sociale
- Un relevé d'identité bancaire ou postal à votre nom
- Un certificat d'aptitude délivré par votre médecin traitant avant la prise de poste

Le dossier doit être impérativement rendu complet et signé en Mairie pour le samedi 24 avril, dernier délai

Etat civil

Naissance

17/03/21 Irma SCHAPMAN
fille de Anais SCHAPMANEVELDE

Mariage

27/03/21 Quentin MAES et Léa SAINT-MAXIN

Décès

3/03/21 Francis COUBEL (78 ans)



Zuydcootoises, Zuydcootois,

Vous le découvrez sur cette nouvelle gazette, la commune de Zuydcoote lance une application téléphonique « Zuydcoote l'appli ».

En quelques jours, vous avez déjà été des centaines à la télécharger. Cette application a pour objectif de vous informer en permanence des services à disposition des zuydcootois. C'est aussi le moyen, aux travers des notifications, de vous alerter à tout moment d'un évènement, d'une festivité, d'une inscription au centre de loisir ou encore d'une alerte météo. Les sms vont progressivement disparaître pour faire place à ce moyen de communication plus interactif. Je suis sûre que vous adopterez rapidement cette application qui permet à la municipalité d'être au plus proche de vous pour vos démarches administratives et pour vous informer.

Au cours du mois d'avril, la Communauté Urbaine de Dunkerque va voter son budget dans lequel un nouveau pacte fiscal et financier avec les communes sera entériné pour la période de 2021 à 2026. J'aurai l'occasion de revenir sur ce sujet dans la gazette du mois prochain pour vous informer de l'évolution de ce pacte et de ce qu'il apportera à notre commune.

Vous l'avez appris le 31 mars, l'état maintient les restrictions de regroupement et circulation liées à la COVID jusque au moins fin avril. Comme d'habitude, la municipalité met tout en œuvre pour faciliter le quotidien des Zuydcootois.

Nous n'oublions pas de maintenir le peu de festivités possibles à réaliser. Ainsi, grâce à Zuydcoote Animations, les enfants de l'école vont bénéficier d'un moment ludique à l'occasion de Pâques. Un esprit champêtre, quelques chocolats feront le bonheur de nos petits zuydcootois.

Prenez bien soin de vous et de vos proches et n'oubliez pas..... « le masque, c'est partout, pour tous »

Florence VANHILLE
Maire de Zuydcoote

Retrouver tous les articles de la gazette sur « zuydcoote l'appli » et sur « www.zuydcoote.fr »

Sommaire

Divers	4
Infos	5
Environnement	8
Autrefois	12

Permanences

Permanence des Conciliateurs de Justice

Lundi 12 avril sur rendez-vous en mairie au 03 28 29 90 00

Permanence de l'Assistante Sociale

Mme DENYS et Mme VANDERHAEGHE, assistantes sociales assureront le secteur de Zuydcoote. Contactez le 03 59 73 47 20 pour prendre rdv ou se rendre sur le lieu de leur permanence : à la mairie de Ghyvelde, 154 bis rue Nationale, les mardis au CCAS de Bray-Dunes, 341 av du Général de Gaulle, les jeudis

En raison du Covid-19, les permanences se font sur rdv. Le port du masque est obligatoire.

Permanences de M. CHRISTOPHE, Député de la circonscription

Contactez le bureau à Bourbourg 11, rue du Marché aux fruits au 09 62 64 50 59 pour prendre rendez-vous

Permanence du CCAS

Mme Béatrice LEMPEREUR, déléguée aux affaires sociales et au logement reçoit en mairie chaque lundi de 9h à 11h. Afin d'éviter les afflux, une prise de rendez-vous doit être faite au 03 28. 29. 90 00

Permanence de la Mutuelle Just'

Vendredi 16 avril en Mairie sur rendez-vous au 03 28 29 90 00 Si besoin contactez le 03 74 02 00 85

Permanence de la Maison de l'emploi pour les + de 25 ans

341, rue du Général de Gaulle à Bray-Dunes
Tél. 03 28 29 96 20
Lundi : 13 h à 17 h 30 - Mardi : 13 h à 16 h 30
Mercredi : Fermeture
Jeudi : 13 h à 17 h 30 - Vendredi : 13 h à 16 h 30

Permanence de la Mission locale pour les - de 25 ans

341, rue du Général de Gaulle à Bray-Dunes
Tél. 03 28 29 96 20
Sur rendez-vous : lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h

Permanence d'Habitat du Nord

Chaque jeudi de 14 h à 17 h
Permanence à Saint-Pol-sur-Mer
Rue de la République, Résidence Jean Bart, entrée S, appt 1, Tél. 08 11 71 59 59

La Gazette Zuydcootoise : Journal d'information de la commune
Directeur de la publication : Florence VANHILLE - Impression : ICO

Installation de nichoirs à oiseaux

Les jeudis 11 et 18 mars, 6 jeunes de l'Institut d'Education Motrice Vancauwenberghe ont aidé à l'installation de nichoirs à oiseaux que la commune leur avait commandés. Les nichoirs ont été installés au petit bois et près de l'église.

Ils serviront aux mésanges bleues et charbonnières, aux hirondelles et aux rouges gorges.



Point lecture de Zuydcoote

114, rue du Général de Gaulle
à côté de la Mairie

**Ouvert en drive les mardis 6 avril et 20 avril
de 16h à 18h**

Depuis septembre l'année dernière, des livres ont été empruntés à la bibliothèque et n'ont pas encore été retournés. Nous aimerions pouvoir les proposer à la lecture et demandons aux personnes concernées de bien vouloir les déposer au point lecture ou en mairie. Merci de votre compréhension !



A Zuydcoote aussi, le Carnaval se vit autrement ...



Chaque élève de l'école de Zuydcoote a reçu le vendredi 12 mars un badge "Bande de Zuydcoote 2021 ANNULÉE" offert par la Municipalité. Ces badges, en édition limitée, ont été créés pour se souvenir de cette année particulière.

D'après une peinture d'Alain Parez, peintre de Zuydcoote.

Quelques badges sont à disposition à la mairie ... à vot'bon coeur !!!



Arrêtés municipaux

• N° M 21/2021 : Réparation conduite rue Jean Moulin du 15 mars pendant 45 jours calendaires

Mesures : Art 1 - Il convient, pour la sécurité et le bon déroulement des travaux de régler la circulation comme suit au droit du 57 rue Jean moulin :

- La vitesse sera limitée à 30 km/h

- La circulation se fera dans les deux sens, par basculement sur la chaussée opposée

Article 2 - Le stationnement sera interdit à proximité du chantier au droit des travaux, aux véhicules légers et aux poids lourds, sauf ceux du chantier.

Article 3 - La signalisation correspondante sera mise en place par la société en charge des travaux ;

• N° M 27/2021 : Autorisation de stationnement d'un camion de déménagement le 30 avril

Mesures : Art. 1 - L'entreprise « Déménagement VERLINDE » est autorisée, dans le cadre d'un déménagement, à stationner un camion au droit du 34 rue André Gide, de 8h à 18h le vendredi 30 avril 2021.

Article 2 - Le pétitionnaire devra prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des usagers (Piétons et Automobilistes) pendant la durée d'occupation du domaine public.

Article 3 - La circulation se fera en demi chaussée le temps du déménagement.

Article 4 - Les services techniques poseront un panneau interdiction de stationner ou une barrière de sécurité la veille avec l'arrêté M27/2021 pour informer les usagers.

• N° M 29/2021 : Aiguillage fibre optique 60, rue de Valenciennes du 6 avril pendant 14 jours

Mesures : Art. 1 - Il convient, pour la sécurité et le bon déroulement des travaux de régler la circulation comme suit sur la rue de Valenciennes :

- La vitesse sera limitée à 30 km/h

- La circulation se fera dans les deux sens, par basculement sur la chaussée opposée

Article 2 - Le stationnement sera interdit à proximité du chantier au droit des travaux, aux véhicules légers et aux poids lourds, sauf ceux du chantier.

Article 3 - La signalisation correspondante sera mise en place par la société en charge des travaux

Remise en peinture du pont du 3 mai au 7 mai



Accès fermé aux véhicules
Ouverture aux piétons de 18h à 8h

Arrêté municipal

• **N° M 28/2021 : Remise en peinture du pont de Zuydcoote du 3 au 7 mai**

Mesures : Art 1 - Modification de l'article 1^{er} de l'arrêté M23/2021 en ce sens que la circulation sera interrompue sur le pont levis du lundi 3 mai 8h au vendredi 7 mai 18h de jour comme de nuit. La circulation piétonne sera possible uniquement de 18h à 8h.

Article 2 - Pendant cette période qui sera portée à la connaissance des usagers par des panneaux de type B0 (interdit à tous véhicules), la déviation se fera en empruntant l'itinéraire suivant :

Les usagers venant de Dunkerque emprunteront la RD 601 jusqu'au pont de Ghyvelde puis prendront la rue Pierre Decock à Bray-Dunes puis la RD 60 en direction de Zuydcoote

Et vice versa pour l'autre sens.

Article 3 - La signalisation de déviation sera conforme aux textes et règlements en vigueur, notamment aux dispositions de l'arrêté ministériel du 24/11/1967 sur la signalisation routière.

Article 4 - La pose et la maintenance de cette signalisation seront à la charge des Voies Navigables de France en lien avec le département du Nord.

Article 5 - Cette signalisation temporaire sera mise en place pendant les travaux et sera maintenue hors des heures de travaux.

ZOOM sur les centres de loisirs

Malgré un contexte très compliqué lié au Covid, les centres de loisirs sont restés ouverts sous le principe de la continuité du service public.

11 enfants ont passé 2 belles semaines sous un temps clément pour la saison, les jeux organisés ont été adaptés à la situation sanitaire.

Pour terminer le centre, un test salivaire Covid pour les enfants du centre de loisirs Primaire a été fait le vendredi 5 mars.



Les épaves de la plage de Zuydcoote

Lors des grandes marées, les épaves de la plage se dévoilent. Vestiges d'un passé mouvementé, elles sont aussi importantes pour de nombreux êtres vivants qui les peuplent.

Découvrons ensemble cette richesse historique et faunistique. N'oubliez pas vos bottes !

RDV au point infos, front de mer de Zuydcoote.

Réservation à la mairie de Zuydcoote, tél: 03 28 29 90 00

Mardi 02 mars 2021	Rdv 8h30
Mercredi 31 mars 2021	Rdv 9h00
Jeudi 29 avril 2021	Rdv 9h00
Vendredi 28 mai 2021	Rdv 8h30
Samedi 26 juin 2021	Rdv 8h30
Lundi 26 juillet 2021	Rdv 9h00
Mardi 24 août 2021	Rdv 8h30
Jeudi 9 septembre 2021	Rdv 9h00
Samedi 9 octobre 2021	Rdv 9h00



Le printemps est de retour et avec lui les travaux au jardin

On nous demande souvent comment agir concrètement, à notre échelle, pour la biodiversité. Et bien, c'est possible et très facilement : il suffit de lever le pied au jardin ! Les surfaces de nos jardins sont supérieures à celles des parcs et espaces naturels. Si nous laissons 1/5e de notre jardin au moins en pousse naturelle, nous pourrions fournir gîte et couvert aux insectes et aux oiseaux, mais également contribuer au renouvellement de la flore sauvage. En effet, quand les plantes sauvages sont en fleurs, elles ont un impact très fort sur les insectes pollinisateurs que n'ont pas toujours les plantes horticoles. Et quand elles sont en graines, elles retournent au sol dans la banque de graines que constitue la terre. Enfin, la plupart d'entre elles sont comestibles ou médicinales. La taille des haies est un autre levier pour favoriser la biodiversité. Il est conseillé de ne pas les tailler entre le 15 mars et le 31 juillet afin de permettre aux oiseaux de nidifier. On préférera ainsi couper entre septembre et février.

A Zuydcoote, nous avons aussi la chance de trouver des orchidées dans la plupart de nos jardins ou espaces verts et naturels. Espacer les tontes est aussi un geste à fort impact sur la biodiversité, comme nous pouvons le constater au skate parc (voir gazette du mois de 2020). Les services techniques de notre village sont engagés dans un travail de gestion différenciée des espaces verts et de valorisation des espèces naturelles. Nous pouvons les encourager en regardant d'un autre œil les plates bandes municipales et accueillir ce que l'on voit d'habitude comme des mauvaises herbes mais qui en réalité rendent un grand service à l'environnement.

Si vous voulez en savoir plus et mieux connaître les plantes sauvages des rues



Rosette d'orchidée



Devant le convisport, un parterre riche en fleurs : pissenlit, ortie, lamier blanc, achillée (comestibles et médicinales) et saponaire...

de Zuydcoote et plus largement la biodiversité locale, venez nous rencontrer lors de nos balades botaniques.

Notre première balade aura lieu le mercredi 7 avril à 15h, dans le cadre de nos actions pour le Off des Assises de la transition énergétique.

Pour en savoir plus, vous pouvez nous suivre sur la page Facebook de l'association ou nous contacter par mail : courtildessimples@gmail.com.

*Attention, la date ou les horaires sont susceptibles d'être modifiés en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Pour aller plus loin :

https://www.rtb.be/vivacite/article/detail_optimisez-la-biodiversite-dans-votre-jardin?id=9918390

<https://www.biodivercote.fr/2018/01/23/plantes-sauvages-plantes-horticoles-differences-nos-ecosystemes/>

Mathilde Riboulot-Chetrit, « Les jardins privés : de nouveaux espaces clés pour la gestion de la biodiversité dans les agglomérations ? », *Articulo, Journal of Urban Research*, n°spécial 6, 2015.

Elections départementales et régionales des 13 et 20 juin

MODERNISATION DE LA PROCEDURE D'ETABLISSEMENT DES PROCURATIONS DE VOTE

A compter du 6 avril, les électeurs pourront faire leur demande de procuration en ligne depuis leur smartphone ou leur ordinateur avec la nouvelle télé-procédure « Maprocuration ».

Les électeurs qui ne peuvent ou ne souhaitent pas utiliser la voix numérique pourront toujours utiliser la procédure papier d'établissement des procurations de vote.

Comment ça marche ?

- 1- L'électeur effectue une demande de procuration en ligne
- 2- L'électeur se rend en Gendarmerie pour valider son identité et limiter les risques de fraude mais le temps consacré à l'établissement de sa procuration sera considérablement réduit.
- 3- L'électeur est informé par courriel dès que la mairie a validé la procuration.



Inscription rentrée scolaire 2021-2022

La rentrée scolaire 2021-2022 approche. Les inscriptions ont commencé. Tous les enfants nés avant le 30 juin 2019 pourront être accueillis au sein de l'école de Zuydcoote en septembre 2021.

Pour cela, il suffit de se présenter à la mairie de Zuydcoote avec le livret de famille, un justificatif de domicile ainsi que le carnet de santé de votre enfant. Après inscription, Madame DUQUENOY, directrice de l'école vous recontactera afin de vous donner les modalités pour la rentrée de septembre. Nous vous attendons avec impatience.

Récompense

Le jury de la campagne départementale des villes et villages fleuris a apprécié la qualité de notre cadre de vie. Nous avons été cités au palmarès 2020 et avons obtenu le diplôme d'honneur, mention très bien.

Merci à Julien et son équipe pour ce bel investissement à rendre notre village toujours plus attrayant !



Déchetteries communautaires

Dépôts acceptés dans les déchetteries de la CUD : cartouches d'encre, pots de peinture, radios, piles et batteries, ampoules et néons, huiles usagées, papiers et cartons, bois, textiles, ferrailles, tontes et branches, encombrants, gravats, déchets d'équipements électriques et électroniques. Les 4 déchetteries sont ouvertes au public du lundi au samedi : 8h30-12h15 et 13h45-17h30. Les dimanches et jours fériés : 8h30-12h15. Respectez les gestes barrières et le port du masque. Pour toute information : www.communaute-urbaine-dunkerque.fr N° Vert 0 800 22 45 57 (appel gratuit depuis un poste fixe)

Ramassage des poubelles à Zuydcoote

Lundi : marron Vendredi : bleue

Déchets verts

Rappel des solutions possibles pour traiter les déchets verts

- L'apport volontaire des gros volumes de déchets verts dans l'une des 4 déchetteries communautaires (gratuit pour les véhicules < 1.90 m non logués).
- Le compostage domestique (possibilité d'obtenir un composteur par la Communauté Urbaine)
- Le service de ramassage des encombrants sur rendez-vous (voir ci-dessous).

Si vous souhaitez davantage d'information, vous pouvez contacter le 0800 22 45 57 (appel gratuit) ou sur www.dunkerque-grandlittoral.org

Collecte des encombrants

Sur rendez-vous et moyennant une contribution de 12 € ttc par enlèvement vous pourrez faire évacuer vos déchets.

Vous aurez à préciser la nature des matériaux à retirer et prévoir 8 à 15 jours de délai pour le retrait qui se fera en votre présence.

Tél : 03 28 24 45 41 - Plateforme collecte des déchets. En cette période de COVID-19, la Communauté Urbaine mandate « Trisélec » pour intervenir chez les administrés qui en font la demande.

Dératisation

En cas de problème d'assainissement ou de rats, la Communauté Urbaine de Dunkerque a mis en place un numéro gratuit : 08 00 543 754. Elle traite les demandes au cas par cas et intervient directement sur votre secteur.

Horaires des marées - Dunkerque

Calculé par le SHOM (Service Hydrographique et Océanographique de la Marine)

Date	Jours	Pleines mers						Basses Mers			
		Matin			Soir			Matin		Soir	
		heures	haut.	coef	heures	haut.	coef	heures	haut.	heures	haut.
1	J	03:46	6.20	107	16:14	6.05	102	10:57	0.25	23:15	0.55
2	V	04:31	6.10	96	17:02	5.80	88	11:40	0.45	23:58	0.75
3	S	05:22	5.85	79	17:56	5.50	70	----	---	12:27	0.80
4	D	06:23	5.50	61	19:01	5.10	52	00:47	1.00	13:24	1.20
5	L	07:37	5.10	46	20:23	4.75	41	01:52	1.35	14:41	1.50
6	M	09:14	4.90	40	22:00	4.70	42	03:18	1.50	16:11	1.60
7	M	10:40	5.05	46	23:13	4.95	52	04:49	1.45	17:34	1.45
8	J	11:44	5.30	58	----	---	---	06:03	1.10	18:34	1.15
9	V	00:08	5.25	64	12:32	5.55	70	06:57	0.85	19:18	0.95
10	S	00:48	5.50	75	13:10	5.70	79	07:40	0.65	19:56	0.85
11	D	01:21	5.65	82	13:43	5.80	85	08:17	0.60	20:29	0.80
12	L	01:52	5.80	87	14:15	5.85	88	08:49	0.55	21:00	0.75
13	M	02:24	5.85	88	14:45	5.85	88	09:20	0.60	21:31	0.70
14	M	02:53	5.85	87	15:13	5.80	85	09:50	0.60	22:03	0.70
15	J	03:21	5.85	83	15:40	5.75	80	10:20	0.70	22:33	0.80
16	V	03:50	5.75	77	16:09	5.60	73	10:48	0.85	23:01	0.90
17	S	04:21	5.60	68	16:38	5.40	63	11:16	1.00	23:31	1.10
18	D	04:53	5.35	58	17:09	5.10	52	11:48	1.25	----	---
19	L	05:31	5.10	46	17:57	4.80	41	00:08	1.30	12:30	1.50
20	M	06:41	4.75	36	19:33	4.50	32	00:57	1.55	13:29	1.75
21	M	08:11	4.60	30	20:55	4.45	31	02:06	1.75	14:51	1.90
22	J	09:33	4.70	36	22:16	4.70	42	03:32	1.70	16:25	1.70
23	V	10:48	5.05	49	23:18	5.10	58	05:00	1.40	17:41	1.35
24	S	11:43	5.45	67	----	---	---	06:06	1.00	18:36	1.00
25	D	00:04	5.45	75	12:26	5.80	83	06:58	0.65	19:22	0.75
26	L	00:42	5.75	91	13:04	6.00	98	07:43	0.40	20:04	0.60
27	M	01:19	6.00	103	13:43	6.15	107	08:26	0.25	20:46	0.50
28	M	01:59	6.15	110	14:25	6.20	111	09:09	0.20	21:29	0.40
29	J	02:42	6.25	111	15:09	6.15	108	09:53	0.20	22:12	0.40
30	V	03:28	6.20	105	15:57	6.00	99	10:37	0.35	22:57	0.50



VOS DÉMARCHES SANS VOUS DÉPLACER

Afin de limiter vos déplacements, utilisez les canaux de contact à votre disposition



La messagerie de votre compte **ameli.fr**



Le forum de l'Assurance Maladie : forum-assures.ameli.fr



La plateforme téléphonique au

3646 Service gratuit + prix appel



Déposez vos documents en ligne depuis votre domicile. Une démarche gratuite, simple, rapide et sécurisée

Accédez au formulaire en ligne <https://formulaire.services-cpam-flandres.fr>

OU



Envoyez vos courriers papier à votre CPAM :

CPAM des Flandres
2, rue de la Batellerie
CS 94523
59386 Dunkerque Cedex 1

COVID-19

Retrouvez toutes les informations relatives à la COVID-19 directement sur le site ameli.fr (vaccination, délais d'isolement en cas de test positif ou si vous êtes identifié cas contact...)

Suivez l'actualité de votre CPAM @CpamFlandres Assurance Maladie des Flandres



Vous aimez le Golf ! Vous souhaitez découvrir ce sport !

N'hésitez pas à participer aux nombreuses initiations gratuites proposées jusqu'au 10 MAI 2021 au Golf Bluegreen Dunkerque Grand Littoral. Des séances de découverte de 2 heures vous permettront de découvrir cet équipement communautaire et de vous initier aux joies de cette activité. Grâce à des protocoles sanitaires renforcés, le golf peut accueillir du public et permettre à chacun de profiter d'un sport de plein air. En 2020, près de 200 personnes ont pu participer à ces séances de découverte malgré une situation sanitaire compliquée. N'hésitez pas à découvrir ce sport !



Libre Expression

Il n'y aura pas de fermeture de classe à Zuydcoote à la rentrée prochaine et nous nous en réjouissons. Avec 134 élèves cette année pour 6 classes, contre 139 en 2019, nous espérons que l'effectif restera stable l'an prochain. Une nouvelle école nous est promise depuis plus de douze ans. Le dossier était finalisé en 2008 mais conditionné par le projet de ZAC porté par la municipalité d'alors. Depuis, rien de concret n'a été entamé à notre connaissance, jusque début 2020, quand la municipalité a décidé de recourir à un programmiste/assistance à maîtrise d'ouvrage. Le travail du programmiste vise à définir les besoins en amont du projet, accompagner l'étude de faisabilité, définir un plan de financement, rechercher des subventions... Pour cause de COVID, le programmiste n'a engagé son travail qu'en septembre, soumettant un questionnaire aux élus, personnels municipaux, enseignants... afin de connaître leurs souhaits pour le projet de complexe école/mairie. Nous y avons répondu, nous basant sur les travaux du programmiste de 2008 pour ne pas partir de zéro. Après presque six mois, et nous attendons avec impatience le bilan de cette première action.

Contact : BoucheryFerynFinance@gmail.com

Aux Trésors des Saisons EXPOSITION

Mercredi 28 avril
Place de la gare de Zuydcoote
<https://www.facebook.com/Auxtresorsdes-saisons/>



Nouvelle association CLICK & TICK

Sylvie VANGENDT-LESAGE
34, Rue de Roubaix
59123 Zuydcoote
Tél. 06 20 48 58 09

Nous aidons et accompagnons des personnes en difficultés de (lecture, écriture, compréhension...) afin de les orienter dans leurs démarches administratives, informatiques et numériques. Nous pouvons aussi aider les associations pour la création d'affiches, pour la rédaction d'un compte-rendu, pour des demandes de subvention... L'objectif principal de l'association étant de lutter contre la fracture numérique. L'adhésion à l'association est de 5 €.



Les Castors de zuydcoote

1953



M. Denvers, sénateur-maire de Gravelines, président de l'office départemental des H.L.M., est venu poser une première pierre dans un des chantiers "Castors de Zuydcoote".

Le dimanche 5 avril 1953, un cortège qu'on n'aurait pas attendu si important, se dirigeait vers le premier chantier.

M. Deytz, président des "Castors" de Zuydcoote était entouré des héros de la fête : les "Castors" : MM. Desfrenne, officier mécanicien au ferry-boat, Noël Depoorter, chauffeur d'automobile, Léon Depoorter, terrassier, Jacques Schabaille, mécanicien, Georges Sirot, maçon, suivaient MM. Capelle, entrepreneur à Rosendaël, Bochart, économiste au sanatorium, Fauqueur, Baron, Taufour, Laurent, Saint-Gilles, R. Vanhille, Depla, Pichon, Maes, Martel, Poperinghe, Vanthourst, Demol, Thooris, Deswarte, qui ne se contentent pas d'affirmer leur sympathie mais apportent aux "Castors" de Zuydcoote un concours actif.

A l'arrivée au chantier, M. Deytz remercia ceux qui ont aidé les Castors de Zuydcoote, et notamment M. Denvers dont l'intercession a permis l'ouverture

des deux chantiers. M. Denvers dit les raisons d'aider un mouvement comme celui des castors : la solution de la crise du logement devrait être facilitée par l'Etat, mais deux guerres successives ont anéanti les ressources financières du pays ; il faut donc mettre en pratique la maxime : "Aide-toi et le ciel t'aidera". Ainsi les Castors, s'unissant, sacrifiant leurs loisirs, mettant en communs leurs capacités techniques et leurs moyens financiers, donnent-ils un exemple à la nation. A Zuydcoote, les difficultés ont été grandes, n'a-t-il pas fallu, notamment, creuser un puits artésien dans les dunes pour résoudre la question de l'eau ?

M. Denvers prit alors la truelle et posa une première brique. Les Castors aidés de camarades bénévoles, travaillèrent sous les yeux de l'assistance avant de prendre part au vin d'honneur, conclusion classique de toute cérémonie officielle.

Lorsqu'on évoque l'histoire des Castors, il faut se replacer au lendemain de la 2^{ème} guerre mondiale, essentiellement de 1950 à 1960. Le problème du logement, comme celui de la protection sociale, se posent avec force au

lendemain de la libération. Sans parler des immeubles détruits dans les zones de bombardement, un grand nombre de logements présentent ailleurs un aspect vétuste, délabré, insalubre. D'autre part, de nombreux jeunes hommes et jeunes femmes dont les premiers Castors, aspirent à un logement sain, agréable, doté d'un confort normal, et possédant si possible un jardin. Mais ils sont pauvres : employés, ouvriers, n'ayant que leur salaire pour seul capital. Et pourtant, ils sont dotés d'une volonté qui résistera à l'épreuve du temps, malgré les sarcasmes dont ils seront l'objet.

Un Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme avait été créé dès la fin de la guerre. Il y avait donc des possibilités de financement par l'Etat, mais pour concrétiser leur projet, les Castors devaient constituer un groupe, construire ensemble, les uns pour les autres, en travaillant eux-mêmes, sans relâche, afin d'aboutir à des prix plus conformes à leurs modestes possibilités financières.

Le mécanisme de la formule Castor c'est participer, pendant leurs loisirs, à la construction de leur maison, en assurant personnellement le maximum de main d'œuvre non spécialisée, et en complétant ainsi l'insuffisance des prêts consentis par l'Etat et planifier les travaux à effectuer, rassembler les achats de matériaux et, en construisant en série, réduire au maximum le coût de la construction.

Ce mouvement est devenu association et il existe toujours !

Voix du Nord 7 avril 1953